



ORGANISATION D'UNE FINALE DISTRICALE DE FOOT A 8 **(12 équipes)**



Cahier des charges à l'attention du club organisateur

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

- 1) Lettre de candidature.
- 2) Accord écrit du club, (après acceptation de la candidature) contresigné par les membres du comité directeur du club.
- 3) Autorisation municipale pour le prêt des installations.
- 4) Mise à disposition des installations (terrains + vestiaire) pour toute la journée.
- 5) Communication : presse et affiches.
- 6) Invitations de personnalités.

MATERIEL ET INSTALLATIONS :

- 1) Terrains :
 - a) 1 terrain à 11
 - b) 4 buts réglementaires de football à 8, munis de filets et d'un système anti- bascule.
 - c) 4 bancs, (type brasserie) installés de chaque côté des buts de foot à 11.
 - d) Traçage d'un couloir central pour séparer les 2 terrains. (1 m)
 - e) Point de penalty à 9 m.
 - f) Surface de Réparation de 13m de profondeur sur 26m de large (traçage à réaliser)
 - g) Rond central. (diamètre : 12 m)
 - h) Le traçage et l'installation des buts doivent être terminés avant l'arrivée des équipes.
 - i) Numérotation des 2 terrains de football à effectifs réduits.
- 2) 4 drapeaux de touche.
- 3) Pharmacie ou trousse de secours.
- 4) Sonorisation couvrant les 2 terrains de football à effectifs réduits.
- 5) Table de marque (séparée et abritée) et panneaux pour affichage des programmes et résultats doivent être installés avant l'arrivée des membres de la Commission. Prévoir une arrivée électrique pour la table de marque.
- 6) Parking et fléchage en fonction des lieux.
- 7) Buvette et restauration chaude toute la journée.
 - Prévoir des repas rapides et une facilité de service.
 - Le prix d'un repas ne doit pas excéder 10 euros.
 - Il est recommandé de ne pas servir de frites au déjeuner à tous les joueurs qui participent à ces journées.
- 8) Le district fournit toutes les coupes et récompenses

PERSONNEL :

- 1) Responsable du plateau qui sera toujours en relation avec les membres de la Commission durant la journée.
- 2) Accueil : 2 personnes (Accueil général et vestiaires)
- 3) Délégués de terrains : 1 par terrain.
- 4) Buvette et restauration.
- 5) Presse : article et photos.

DIVERS :

- 1) Une réunion d'organisation sera programmée par le délégué du district.
- 2) Le club organisateur n'est pas qualifié d'office pour la finale
- 3) Le club organisateur reçoit une dotation matérielle